

# Coopération judiciaire en matière civile et commerciale au sein de l'Union européenne

[Portail e-justice européen](#) : guichet électronique dans le domaine de la justice

[Atlas judiciaire européen en matière civile](#) : informations pratiques concernant la coopération judiciaire en matière civile

[Informations sur le droit national](#) : fiches d'information du Réseau Judiciaire Européen (RJE) en matière civile et commerciale

[Guides et publications](#) du Réseau Judiciaire Européen (RJE) en matière civile et commerciale

[Jurisprudence](#) de la Cour de Justice et du Tribunal de l'Union européenne

*Les adresses et le contenu des sites de la Commission européenne et de la Cour de Justice relèvent de la seule responsabilité des institutions respectives*

- **Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale (Bruxelles I)**
- **Compétence, reconnaissance et exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale (Bruxelles II)**
- **Divorce et séparation de corps**
- **Injonction de payer**
- **Insolvabilité**
- **Reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile**
- **Obligations alimentaires**
- **Obligations contractuelles (Rome I)**
- **Obligations non contractuelles (Rome II)**
- **Obtention des preuves en matière civile ou commerciale**
- **Petits litiges**
- **Saisie conservatoire des comptes bancaires**
- **Signification ou notification des actes**
- **Successions**
- **Titre exécutoire européen (TEE)**

## Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale (Bruxelles I)

[Règlement \(UE\) n° 1215/2012](#) du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (Bruxelles I refonte)

[Communication du Luxembourg et des autres Etats membres](#)

[Formulaires](#) (à télécharger)

[Accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark](#) sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

[Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968](#) sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (Version consolidée)

[Convention de Lugano du 30 octobre 2007](#) sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale entrée en vigueur entre l'Union européenne, la [Norvège et le Danemark](#), le 1<sup>er</sup> janvier 2010, entre l'Union européenne et la [Suisse](#), le 1<sup>er</sup> janvier 2011, entre l'Union européenne et l'[Islande](#), le 1<sup>er</sup> mai 2011

[Rapport explicatif concernant la convention](#), rédigé par M. Fausto Pocar (Professeur de droit international à l'Université de Milan)

## Compétence, reconnaissance et exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale (Bruxelles II)

[Règlement \(CE\) n° 2201/2003](#) du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n°1347/2000 (Bruxelles IIbis)

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

[Formulaires](#) (à télécharger)

[Convention de La Haye du 19 octobre 1996](#) concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants

## Divorce et séparation de corps

[Règlement \(UE\) n° 1259/2010](#) du Conseil du 20 décembre 2010 mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps

- **Règlement applicable à partir du 21 juin 2012** entre la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, l'Autriche, le Portugal, la Roumanie et la Slovaquie
- **Règlement applicable à partir du 22 mai 2014** à la [Lituanie](#)
- **Règlement applicable à partir du 29 juillet 2015** à la [Grèce](#)

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

## **Injonction de payer**

[Règlement \(CE\) n° 1896/2006](#) du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

[Formulaires](#) (à télécharger)

## **Insolvabilité**

[Règlement \(UE\) 2015/848](#) du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité

## **Reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile**

[Règlement \(UE\) n° 606/2013](#) du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile

[Règlement d'exécution \(UE\) n° 939/2014](#) de la Commission du 2 septembre 2014 établissant les formulaires de certificats visés aux articles 5 et 14 du règlement (UE) n° 606/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile

[Communications du Luxembourg et des autres Etats membres](#)

## **Obligations alimentaires**

[Règlement \(CE\) n° 4/2009](#) du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

[Formulaires](#) (à télécharger)

[Convention de La Haye](#) du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille

[Protocole](#) du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires

## **Obligations contractuelles (Rome I)**

[Règlement \(CE\) n° 593/2008](#) du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I)

[Convention de Rome](#) du 19 juin 1980 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (version consolidée)

## Obligations non contractuelles (Rome II)

[Règlement \(CE\) n° 864/2007](#) du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II)

## Obtention des preuves en matière civile ou commerciale

[Règlement \(CE\) n° 1206/2001](#) du Conseil du 28 mai 2001 relatif à la coopération entre les juridictions des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

[Formulaire](#) (à télécharger)

## Petits litiges

[Règlement \(CE\) n° 861/2007](#) du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

[Formulaire](#) (à télécharger)

## Saisie conservatoire des comptes bancaires

[Règlement \(UE\) n° 655/2014](#) du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale

[Règlement d'exécution \(UE\) 2016/1823](#) de la Commission du 10 octobre 2016 établissant les formulaires mentionnés dans le règlement (UE) n° 655/2014 du Parlement européen et du Conseil portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale

[Communications du LUXEMBOURG et des autres Etats membres](#)

[Formulaire](#) (à télécharger)

## Signification ou notification des actes

[Règlement \(CE\) n° 1393/2007](#) du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale (« signification ou notification des actes »), et abrogeant le règlement (CE) n° 1348/2000 du Conseil.

[Communications du Luxembourg et des autres Etats membres](#)

[Formulaire](#) (à télécharger)

## **Successions**

[Règlement \(UE\) n° 650/2012](#) du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, loi applicable, la reconnaissance et à l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen

[Communications du Luxembourg et des autres Etats membres](#)

## **Titre exécutoire européen (TEE)**

[Règlement \(CE\) n° 805/2004](#) du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées

[Communications du Luxembourg et des autres Etats membres](#)

[Formulaires](#) (à télécharger)